

*Le Ministre d'Etat,  
Ministre de l'intérieur*

*La Garde des Sceaux,  
Ministre de la justice*

*Le Secrétaire d'Etat  
chargé du numérique*

Paris, le 5 JAN. 2018

Madame l'inspectrice générale de l'administration,

Le développement du numérique s'est accompagné de la multiplication des identités numériques, notamment au travers de mots de passe différents pour chaque service numérique. Source de diversité et d'adaptation des identités aux usages, cette multiplicité est aussi devenue un frein au développement des usages numérique et engendre un risque accru de sécurité.

Le Premier Ministre a confié conjointement au Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et au Secrétaire d'Etat chargé du numérique le soin de proposer l'élaboration de solutions d'identité numérique effective pour la rentrée 2019. L'objectif à atteindre consiste à développer pour l'ensemble des citoyens, des étrangers en situation régulière et des entreprises, un parcours d'identification numérique fluide s'intégrant au sein de la Plateforme Numérique de l'Etat (PNE) et de France Connect. Ce parcours comportera au moins deux niveaux (dont le niveau faible et élevé), utilisables aussi bien par les services publics (administrations centrales, établissements publics et collectivités locales) que par des acteurs privés et permettant l'échange automatisé de données entre administrations, sous le contrôle de l'utilisateur (accord et vérification des usages de leur identité en ligne et de leurs données personnelles) et ce avec toutes les garanties de protection des données personnelles

Dans ce contexte, nous avons décidé de vous nommer, directeur du programme interministériel pour la conception et la mise en œuvre du parcours d'identification numérique de niveau faible et élevé. Le portage de cette fonction sera assuré par le ministère de l'intérieur.

En bonne intelligence avec le projet de mise œuvre de la plateforme numérique de l'Etat piloté par la DINSIC vous traiterez l'ensemble des questions techniques (multiplicité

des formats utilisables), juridiques (garanties, bases légales du traitement), organisationnelles (scénario de déploiements et de gestion) et financières du parcours d'identification numérique, en veillant à placer les intérêts des utilisateurs au cœur de vos démarches. Pour cela vous définirez plusieurs scénarios possibles pour le parcours d'identification numérique publique de niveau faible et élevé et les comparerez entre eux, ainsi qu'avec les solutions de fournisseurs, privées ou publiques, en France et à l'étranger.

Sur les questions financières vous pourrez vous appuyer sur une mission conjointe IGF/IGA/CGE dédiée à l'examen des modalités de stimulation de l'écosystème d'identités et aux questions de modèles économiques et de modalité de financement.

L'exigence de simplification des procédures administratives directement liée à cette identité numérique devra être pleinement intégrée à vos travaux. La conception de ce parcours d'identification devra spécialement veiller à l'intérêt des utilisateurs et ainsi de prendre un soin particulier à l'ergonomie, la facilité d'usage et l'accompagnement de la population, tout en simplifiant les modalités de création, de distribution, et de renouvellement des titres.

Outre celle de nos concitoyens, la question de l'identification des personnes morales et des étrangers en France devra faire partie intégrante de vos travaux. Elle pourra s'appuyer sur les expérimentations menées au sein de l'Etat.

Les nouveaux dispositifs ne pourront être acceptés de nos concitoyens que s'ils facilitent véritablement leurs démarches. Ils devront tenir compte les exigences d'accessibilité à tous et d'inclusion numérique, notamment en termes de coûts, l'accès aux services publics devant demeurer universel. Vous proposerez également un dispositif de mesure de la satisfaction des utilisateurs.

L'ensemble des solutions utilisables devront être conçues dans une logique d'usages étendus, aussi bien par les opérateurs de l'Etat que par le secteur privé, dans le respect du principe de proportionnalité entre d'une part la force de l'identification et les données d'identification exigées, et d'autre part l'usage recherché. Les scénarii de déploiement étudiés devront poursuivre l'objectif d'une cinétique élevée de déploiement. L'utilisation par le secteur privé devra être encadrée. En application de la stratégie « Etat plateforme », les ressources développées par l'Etat pour la mise en œuvre du parcours d'identification public (processus d'enrôlement, briques de vérification des documents présentés à l'enrôlement, moyens d'identification...) seront conçues pour être réutilisables par des acteurs du secteur privé permettant éventuellement de construire d'autres solutions d'identification numérique complémentaire à celles de l'Etat.

L'exigence de respect des libertés publiques et des droits fondamentaux devra également faire l'objet d'une vigilance permanente, sous le contrôle de la CNIL. A ce titre, la base légale du dispositif et les éventuelles modifications de textes à prévoir devront être examinées en amont et en partenariat avec la CNIL, dans un esprit de transparence, pour

chaque développement informatique envisagé, tout au long de vos travaux. Cette exigence de protection des données à caractère personnel, notamment au sens du règlement UE 2016/679 s'accompagnera d'une exigence de transparence et de contrôle de l'identité par l'utilisateur en lien avec la PNE.

Dans le cadre du règlement européen sur l'identité numérique et les services de confiance, « e-IDAS », vous veillerez à ce que le ou les « schémas d'identification électronique » correspondant au parcours d'identification atteigne le niveau « élevé », garantie apportée par cette identité d'Etat, autorisant ainsi le développement de nouveaux usages numériques tout en encadrant le risque de fraude et d'altération de l'identité . Vous veillerez à ce que ces schémas d'identification électronique puissent être notifiés à la Commission Européenne dans les délais requis.

\*\*\*

Votre direction de programme sera formée de cinq agents à temps plein, dont un agent de la DINSIC et un poste de secrétariat. Elle pourra s'appuyer sur l'expertise des directions du secrétariat général du ministère de l'intérieur (DMAT, DLPAJ, DSIC, MGMSIC), sur celles du ministère de la justice (DACS, DACG) et devra associer étroitement les acteurs interministériels (DINSIC, ANSSI, ANTS) et les autres ministères concernés (DGE).

Dans un premier temps, vous mettrez en place un comité de pilotage et d'orientation du projet « parcours d'identification numérique de niveau faible et élevé », se réunissant chaque mois et nous informant à intervalle régulier de vos travaux. Il sera formé des directions du secrétariat général du ministère de l'intérieur et des acteurs interministériels et ministériels susvisés. La CNIL pourra également être associée, dès le départ, à ce comité de pilotage.

A l'issue d'une première phase de cadrage du projet, d'environ trois mois, vous mettrez en place un évènement de type « assises de l'identité numérique » permettant la communication des principes gouvernant cette initiative gouvernementale et du cadrage s'y appliquant. Cet évènement devra permettre et favoriser la mobilisation des acteurs de la société civile. A cette occasion la gouvernance pourra être élargie, au travers d'un comité consultatif par exemple, à d'autres acteurs publics (AMF, conseil national du numérique, opérateurs de l'Etat...) ou privés liés par une charte de confidentialité (avocats spécialisés, associations d'utilisateurs professionnels, représentants des usagers...). Les associations représentant les usagers pourront être utilement associées à vos travaux.

Vous réunirez le premier comité de pilotage dès le mois de janvier, avec pour ambition de déterminer les premiers chantiers à mener (usages, solutions, coûts et aspects économique) et de fixer les premières échéances.

Vous nous remettrez, pour la fin du premier trimestre de l'année, une première note d'étape présentant la gouvernance élargie de projet, ses premières conclusions, ainsi que le calendrier de chantiers à mener.

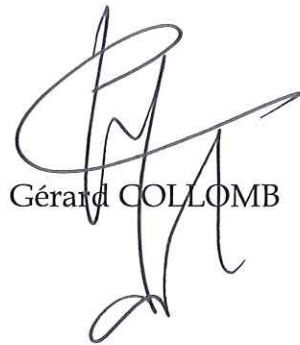
Des solutions d'identifications numérique préfigurant le parcours cible seront prototypées et ouvertes auprès du public dès que possible. D'ici à septembre 2019, le parcours d'identification devra avoir été établi en vue d'une notification à la Commission Européenne. Une première solution complète devra être ouverte au public dès que possible et au plus tard à la rentrée 2019. Les prototypes correspondants devront être livrés à la fin de l'automne 2018.



Mounir MAHJOUBI



Nicole BELLOUBET



Gérard COLLOMB